

PRÉVOYANCE

Mai 2025

LE MAGAZINE DU CTIP



ENTRETIEN EXCLUSIF

Jacques Creyssel et Alain Gautron
à la tête du CTIP : une ambition
politique et stratégique affirmée P. 4

Décryptage

La nouvelle présidence paritaire du CTIP sur tous les fronts dès le premier jour

Travaux du CTIP

Un nouveau kit de présentation pour accompagner les administrateurs dans leur mission

Zoom

Formation des administrateurs : un programme renforcé pour s'adapter aux mutations du secteur

P. 8

P. 10

P. 11

Le CTIP toujours plus engagé pour promouvoir le modèle paritaire de protection sociale



Par **Marie-Laure Dreyfuss**,
Déléguée générale du CTIP

Le 18 février dernier, les partenaires sociaux ont conclu un nouvel Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la gouvernance des groupes de protection sociale ratifié à l'unanimité. La signature de cet accord présente un caractère historique pour le secteur.

Je suis convaincue que notre modèle de protection sociale tire sa force de cette liberté de négociation entre entreprises et salariés. C'est grâce au dialogue social permanent que les institutions de prévoyance proposent des garanties et solutions au plus près des besoins des entreprises et des salariés. Avec ce nouvel ANI, le message des partenaires sociaux est clair : allons plus vite et plus loin dans la défense de notre modèle, le dialogue est toujours LA solution.

— « Le dialogue est toujours LA solution. »

Le climat politique et budgétaire du pays appuie l'urgence de renforcer la concertation et appelle à redonner leur place aux partenaires sociaux dans la protection sociale complémentaire. La séance qui s'est achevée autour du PLFSS a été particulièrement difficile. Elle s'est montrée source de tensions et d'incompréhensions, avec le transfert sur les indemnités journalières, les menaces de taxes et la difficulté à aboutir sur la lutte contre la fraude. À peine terminée, les équipes du CTIP sont déjà mobilisées autour du PLFSS 2026, dans un contexte où le gouvernement cherche à multiplier les sources d'économies. Les missions parlementaires s'enchaînent, les rapports se multiplient et les solutions se font attendre. Face à la situation, la société ne peut plus se permettre des réformes hasardeuses et des décisions à court terme. Nous devons prendre le temps de la mesure et dresser le bilan des réformes antérieures si nous ne voulons pas risquer la sécurité des entreprises et salariés.

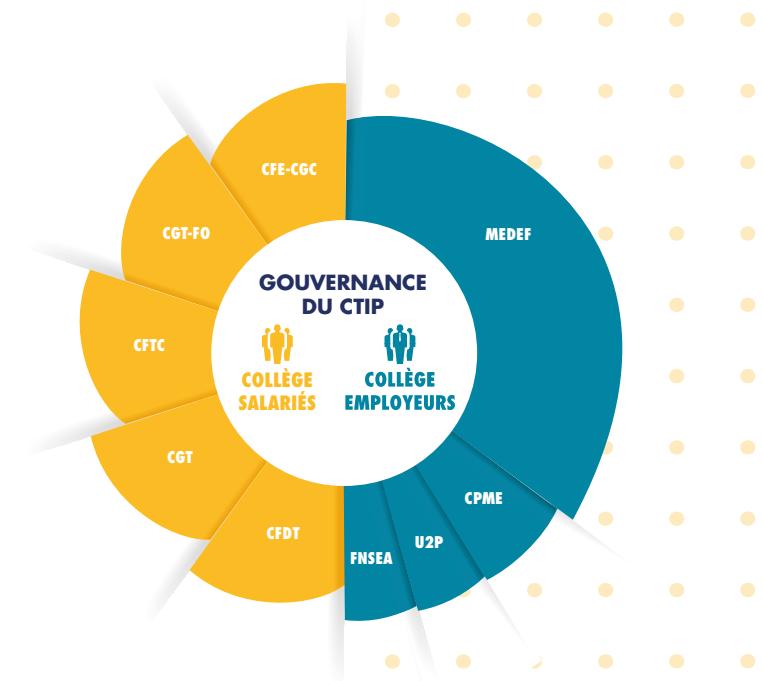
C'est dans cet état d'esprit que nous abordons le renforcement du rôle stratégique du CTIP porté par l'ANI. Les équipes sont pleinement mobilisées auprès de la nouvelle gouvernance et de la nouvelle présidence paritaire pour porter toujours plus fort ces convictions. •

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION, nouvelle présidence 2025-2027

Le 15 janvier 2025, le Conseil d'administration, composé à parts égales de représentants des organisations d'employeurs et de salariés, a partiellement été renouvelé. Huit nouveaux administrateurs ont rejoint l'instance : Pauline Cavanna, Yuliia Fedenko, Antoine Montant, Clara Tousch et André-Guy Turoche pour le collège des employeurs, et Patricia Joubert, Maurad Rabhi et Philippe Soulard pour le collège des salariés. Le Bureau du CTIP composé de 10 membres – 5 issus de chaque collège – a également été renouvelé.

Le Conseil d'administration du CTIP compte 30 membres répartis pour moitié entre ceux désignés par les organisations patronales (CPME, FNSEA, MEDEF, U2P) et ceux mandatés par les organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO).

Retrouvez la composition du Conseil d'administration et du Bureau du CTIP sur :

Première action du Conseil d'administration : la mobilisation contre la baisse des indemnités journalières

À l'annonce faite par le gouvernement, en février dernier, de réduire le plafond d'indemnisation des arrêts maladie, le nouveau Conseil d'administration du CTIP s'est immédiatement mobilisé pour tenter d'éviter que **13 millions de salariés voient leurs indemnités journalières** baisser jusqu'à 20 %.

Dans un communiqué de presse publié le 18 février, les partenaires sociaux du Conseil d'administration ont réagi contre cette mesure passée sous les radars pour en expliquer l'impact massif pour les entreprises et les salariés qu'ils représentent : **800 millions d'euros transférés directement de la Sécurité sociale vers les couvertures prévoyance et l'obligation de maintien de salaire financées par les entreprises et les salariés.** Les interventions du Vice-président Alain Gautron sur RTL, Sud Radio et France Culture ont ainsi mis en exergue le coup porté au pouvoir d'achat des salariés et à la compétitivité des entreprises.

Fidèles à leurs valeurs paritaires de dialogue et de concertation, les partenaires sociaux du CTIP appellent à un diagnostic partagé sur l'évolution des arrêts de travail des salariés, afin de permettre **aux institutions de prévoyance et aux branches professionnelles d'intervenir en prévention**, plutôt qu'à un nouveau transfert de charges vers les acteurs économiques. ●

[Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse sur ctip.asso.fr/presse/](http://ctip.asso.fr/presse/)

Jacques Creyssel et Alain Gautron à la tête du CTIP : une ambition politique et stratégique affirmée



Jacques Creyssel,
Président du CTIP

« Avec Alain Gautron et l'ensemble du Conseil d'administration, notre cap est clair : réaffirmer toute la place du paritarisme dans la protection sociale complémentaire grâce au contrat collectif d'entreprise et au dialogue social. »

Diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA, Jacques Creyssel débute sa carrière à la direction du Budget au ministère de l'Économie et des Finances. En 1993, il rejoint le CNPF comme Directeur général des affaires économiques, puis des affaires économiques et de la coordination stratégique. Il participe activement à la création du MEDEF dont il devient successivement Directeur délégué puis Directeur général entre 1998 et 2008. En 2011, il est nommé Délégué général puis Administrateur délégué de la Fédération du commerce et de la distribution. Membre du Conseil exécutif et du Bureau du MEDEF, il y préside la commission Économie, Finances et Compétitivité. Il préside également la commission Économie et Finances du CESE. Depuis janvier 2025, il est Président de l'association sommitale AG2R LA MONDIALE.

Le 15 janvier dernier, **Jacques Creyssel (MEDEF) et Alain Gautron (CGT-FO)** ont été élus à l'unanimité **Président et Vice-président du CTIP pour une durée de deux ans**. Ils reviennent pour Prévoyance sur leurs premiers mois au CTIP et les priorités de leur mandat.

Comment s'est déroulée votre nomination ?

Alain Gautron : Cela fait 6 ans que je siège à la présidence de l'association sommitale du groupe de protection sociale Malakoff Humanis, et il y a 3 ans, j'ai rejoint le Conseil d'administration du CTIP. Ces expériences ont incité ma confédération [CGT-FO] à me désigner à la vice-présidence paritaire lorsque le renouvellement de la présidence du CTIP s'est présenté.

Jacques Creyssel : En comparaison avec Alain, je fais figure de néophyte puisque j'ai été nommé administrateur du CTIP seulement à l'automne 2024, en relation avec mon élection comme vice-président d'AG2R La Mondiale l'an dernier et président début 2025. Ma nomination à ces différentes responsabilités traduit la volonté du MEDEF de promouvoir un membre de son bureau exécutif bénéficiant d'une longue expérience du paritarisme et d'une expérience à la tête d'une grande branche professionnelle, la Fédération du commerce et de la distribution. Ce choix est donc un signal fort du MEDEF de confiance envers les groupes de protection sociale (GPS) et le CTIP.

— « Nous ne défendons pas seulement des organismes d'assurance mais le monde économique dans son ensemble. »

Jacques Creyssel, Président du CTIP

Que dit-elle des orientations que souhaitent donner les partenaires sociaux au CTIP ?

A.G. : Les dossiers sont ardu斯 et notre nomination reflète la volonté des partenaires sociaux de doter le CTIP d'une présidence qui maîtrise les arcanes du paritarisme et de la protection sociale. Dans ma carrière, j'ai dirigé une caisse primaire d'assurance maladie et une agence régionale de santé. Lorsqu'on défend l'assurance maladie complémentaire, il est utile de bien connaître le régime général. C'est comme cela qu'on peut prôner une collaboration efficace. Enfin, vous noterez que c'est la première fois que la présidence du CTIP est occupée par les présidents des deux plus importants groupes de protection sociale. Nous bénéficions d'un poids politique pour faire avancer les dossiers et pour réaffirmer le rôle majeur du CTIP dans la protection sociale.

J.C. : Dès notre premier conseil d'administration, nous avons affirmé notre volonté que la voix du CTIP soit davantage entendue. Alain et moi-même, du fait de nos carrières respectives, sommes ainsi représentatifs de l'ambition nouvelle du CTIP, à savoir d'être le porte-parole des partenaires sociaux et des institutions de prévoyance et de s'assurer que leur importance et leur rôle soient mieux reconnus par les pouvoirs publics et la presse.

Quelle est votre ambition pour le CTIP dans les années à venir ?

J.C. : Notre volonté est de faire du CTIP une organisation politique et stratégique au service des entreprises et des salariés. Les partenaires sociaux sont légitimes et portent un vrai projet. N'oublions pas que nous gérons des organismes de prévoyance et de complémentaire santé qui sont obligatoirement à l'équilibre et respectent de fortes exigences de solvabilité. Notre gestion est une preuve permanente du sérieux et de l'efficacité du modèle paritaire.

A.G. : Notre responsabilité première est d'être au service des entreprises et des salariés que nous représentons. Par exemple, dans la période récente, nous n'avons pas hésité à hausser le ton face à la baisse des indemnités journalières qui va directement contre leurs intérêts.

J.C. : Nous devons avoir une doctrine forte sur tous les grands sujets. Sur beaucoup de ceux-ci, nous rechercherons en priorité une position commune aux trois familles d'assureurs dans le dialogue avec les pouvoirs publics. Mais le CTIP pourra parfois défendre les intérêts spécifiques des entreprises et des salariés. Par exemple, nous sommes opposés aux transferts de charge qui ne peuvent que conduire à augmenter les cotisations. Enfin, nous avons annoncé un changement de nom. Le CTIP était avant tout un centre technique. Le nouveau nom devra traduire son nouveau rôle.



Alain Gautron,
Vice-président du CTIP

« En tant que Vice-président du CTIP et avec l'ensemble des institutions de prévoyance, nous construirons la protection sociale de demain : une protection sociale collective adaptée aux besoins des salariés des branches professionnelles et des entreprises. Faisons confiance aux partenaires sociaux et au dialogue social. »

Titulaire d'une maîtrise de droit public de l'Université de Nancy et diplômé du Centre national d'études supérieures de la Sécurité sociale (devenu l'EN3S), Alain Gautron consacre l'ensemble de sa carrière à la protection sociale, notamment au sein de l'Assurance Maladie comme directeur de la CPAM de la Marne. En 2009, il est chargé de la création de l'ARS de Bretagne, dont il devient directeur de 2010 à 2015. Engagé de longue date dans la vie syndicale de son secteur, il est secrétaire national du Syndicat des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS) de 2015 à 2021. Il est aujourd'hui Président de l'association sommitale MALAKOFF HUMANIS.

Quels atouts du paritarisme de gestion incarné par le CTIP souhaitez-vous mettre particulièrement en avant ?

J.C. : Notre action se déploie au nom des entreprises et des salariés et au nom des organisations paritaires nationales. Elle se fonde sur l'accord des partenaires sociaux. Concrètement, cela signifie que **nous ne défendons pas seulement des organismes d'assurance mais le monde économique dans son ensemble**. C'est la spécificité du modèle paritaire qui œuvre dans l'intérêt des acteurs économiques.

A.G. : À bien des égards, notre pays est bloqué. Plus que jamais, nous avons besoin de dialogue, comme l'incarne la gestion paritaire fondée sur le dialogue social, pour parvenir à des accords qui prennent en compte des intérêts parfois divergents mais souvent partagés. Nos actions sont par ailleurs adaptées à chaque entreprise ou branche professionnelle, notamment en matière de prévention, ce qui en renforce la pertinence et l'efficacité.

Votre arrivée à la présidence du CTIP coïncide avec la signature de l'ANI sur la gouvernance des GPS. Comment votre ambition pour le CTIP va-t-elle se traduire dans la feuille de route sur laquelle vous travaillez avec le Conseil d'administration ?

J.C. : C'est un accord majeur, car il modernise le fonctionnement des groupes de protection sociale en donnant un poids plus important à la structure sommitale paritaire qui est l'organe politique de ces institutions. Dans le même temps, il renforce la mission politique et stratégique du CTIP. La raison d'être des GPS est clairement affirmée : être au service des entreprises et des salariés. L'ANI renforce ainsi la confiance dans la gestion paritaire pour faire vivre ce modèle original, non lucratif et équilibré. C'est la même chose au CTIP où le Conseil d'administration nommé par les partenaires sociaux voit son rôle renforcé. Enfin, c'est un accord unanime qui bénéficie de ce fait d'une forte légitimité.

A.G. : L'ANI est la pierre angulaire du paritarisme. C'est un modèle pour notre pays. Les pouvoirs publics auraient tout intérêt à s'appuyer sur cette force que nous représentons. **Nous sommes la preuve que le dialogue social peut fonctionner au bénéfice de tous**. Or, les pouvoirs publics ne saisissent pas cette opportunité. Au lieu d'organiser les relations sociales, ils laissent trop souvent la main à la haute administration comme illustré par le débat récurrent autour de la Grande Sécu.

Quel rôle politique voyez-vous pour le CTIP ?

J.C. : Le CTIP a pour vocation de participer encore plus au débat de la cité. Il est en effet à la fois l'émanation des partenaires sociaux et des institutions de prévoyance, ce qui lui donne pour cela une forte légitimité sociale et économique. À travers les institutions de prévoyance, il représente ainsi 2 millions d'entreprises et 14 millions de salariés.

A.G. : Le CTIP doit être une force de proposition. D'ailleurs, les institutions de prévoyance et les GPS le sont déjà sur les sujets les concernant.

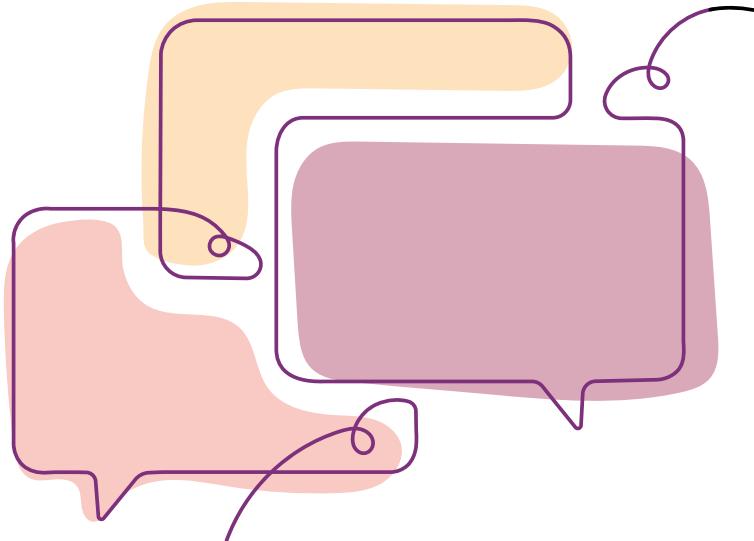
Vous avez eu à traiter, dès votre nomination, la fin du PLFSS et son cortège de projets qui impactent les institutions de prévoyance : quel récit pouvez-vous faire de cette entrée en matière particulièrement mouvementée ?

J.C. : *Nous avons d'emblée été frappés par l'absence de dialogue avec les pouvoirs publics.* Nous apprenons les projets par voie de presse, sans qu'il y ait une concertation avant ou après l'annonce. Ce qui étonne ensuite c'est le côté bricolage des mesures annoncées où on ressort les recettes traditionnelles telles que la hausse de la taxation et les transferts de charge. On renonce à toute mesure structurelle au profit d'une sorte de jeu de bonneteau. Et cela sans aucune analyse des conséquences concrètes des décisions qui sont prises alors qu'il est évident qu'elles se traduiront par une hausse des cotisations importantes pour les entreprises et les salariés. Hausse que les pouvoirs publics ne manquent pas de critiquer par ailleurs. Tout ceci est évidemment dangereux pour l'avenir du système de protection sociale. *Le CTIP et les partenaires sociaux proposent de se mettre autour d'une table pour une analyse partagée des défis que nous avons à affronter et pour travailler sur des pistes sérieuses*, par exemple sur la lutte contre la fraude. Malheureusement, nous sommes confrontés jusqu'à présent à un refus de dialoguer et même de prendre en compte notre légitimité.

A.G. : Ce manque de dialogue ne fait que renforcer notre volonté de porter nos messages publiquement. Les pouvoirs publics ne nous feront pas taire. Nous avons les preuves de l'efficacité de nos actions et de notre gestion. Cette réalité contraste avec l'absurdité des mesures consistant à augmenter les taxes sur les cotisations. *Nous avons des idées pour une meilleure coopération entre la Sécurité sociale et l'assurance maladie complémentaire.* Nous sommes résolus à nous faire entendre, même si, à ce jour, nous ne voyons venir aucun signe d'inflexion sur la méthode.

— « Nous sommes la preuve que le dialogue social peut fonctionner au bénéfice de tous. »

Alain Gautron, Vice-président du CTIP



Quelles sont les priorités en termes de dialogue entre l'AMO et l'AMC ?

A.G. : *L'une des priorités évidentes est la nécessité d'un échange des données entre l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'assurance maladie complémentaire (AMC).* Outre la lutte contre la fraude, cette coopération permettrait de cibler plus efficacement les mesures de prévention qui sont une priorité partagée par les pouvoirs publics et les institutions de prévoyance. Enfin, avec ce partage, les institutions de prévoyance seraient en mesure de relayer les actions de la Sécurité sociale dans les branches et les entreprises.

J.C. : On a commencé à sentir un changement de ton du directeur général de la CNAM qui coïncide avec notre changement de ton. Il y a peut-être matière à espérer pour l'avenir.

Au-delà du contexte budgétaire actuel, quels sont pour vous les grands enjeux de la protection sociale ?

A.G. : Nous souhaitons participer à la concertation sur les façons d'optimiser notre système de santé en réduisant les dépenses qui ne sont pas médicalement justifiées. Cela passe, nous l'avons dit, par le sujet de la fraude et le développement de la prévention. Le système français de protection sociale fête cette année son 80^e anniversaire. *Les Français sont attachés à l'articulation entre l'AMO et l'AMC. Nous devons donc travailler ensemble à la pérenniser.*

J.C. : Le CTIP n'est pas en charge des évolutions de la protection sociale dans son ensemble. Nous devons rester dans notre rôle qui est très précis. Au-delà des sujets évoqués par Alain Gautron, nous souhaitons aussi travailler sur le contrat responsable, les indemnités journalières et l'épargne gérée par nos institutions. D'une manière générale, *nous serons force de proposition pour faire bouger les lignes.* ■

LA NOUVELLE PRÉSIDENCE PARITAIRE DU CTIP sur tous les fronts dès le premier jour

Projet de taxation des complémentaires, auditions par l'Assemblée nationale et le Sénat, entretien avec les ministres... Prévoyance revient sur la mobilisation de la présidence paritaire afin de préserver notre modèle de protection sociale complémentaire.

Audition commune à l'Assemblée

Aussitôt nommé, aussitôt auditionné : une semaine après sa prise de fonction, le nouveau Président du CTIP Jacques Creyssel était aux côtés de la présidence de France Assureurs (FA) et de La Mutualité Française (FNMF) face à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale le 22 janvier dernier. Au programme, la répartition des dépenses entre l'Assurance Maladie et les organismes complémentaires avec en filigrane, la question des hausses tarifaires. Les trois familles étaient alignées : ces augmentations résultent de l'évolution structurelle des dépenses de santé et des transferts déjà opérés. De plus, les cotisations des organismes complémentaires augmentent moins vite que les prestations, comme l'a encore rappelé l'administration du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

« Il est essentiel qu'entre les pouvoirs publics et nous, un nouveau dialogue soit mis en place, pour nous permettre de mieux maîtriser l'augmentation des dépenses » a insisté Jacques Creyssel, en proposant un programme de travail commun. « Vous nous trouverez là pour discuter des vrais sujets : la lutte contre la fraude, le développement de la prévention, et le tout dans un cadre pluriannuel. »



Les trois familles unies contre le projet de taxation

Face au projet de taxation des complémentaires santé, le CTIP, FA et la FNMF se sont immédiatement mobilisés. Les trois familles ont été reçues par la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles Catherine Vautrin, accompagnée de Yannick Neuder, le ministre délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins. Face à eux, le Vice-président du CTIP Alain Gautron, a réfuté l'argumentaire d'une possible anticipation des projets concernant les tickets modérateurs. Il a ainsi expliqué que les politiques tarifaires des institutions de prévoyance étaient fixées durant l'été par les conseils d'administration paritaires sur la base de l'augmentation structurelle des dépenses de santé et des décisions réglementaires déjà en vigueur : augmentation du ticket modérateur sur les soins dentaires, revalorisations de la consultation médicale, virage préventif sur les soins dentaires, etc. Il était ainsi impossible pour les institutions de prévoyance d'intégrer des annonces gouvernementales parues en octobre !

Une mobilisation médiatique commune

En réponse au projet gouvernemental et à l'initiative du CTIP, les trois familles ont alerté l'opinion publique à travers un communiqué de presse publié le 27 janvier pour rappeler le rôle de leurs adhérents : non pas celui de collecteurs d'impôts pour des finances publiques en berne, mais celui d'acteurs au service des Français avec une mission : leur garantir un des restes à charge les plus faibles d'Europe. La présidence paritaire du CTIP a été claire : « *Envisager une nouvelle taxe sur les complémentaires santé se traduirait nécessairement par des coûts supplémentaires à la charge des ménages et des entreprises* », tout particulièrement en France où la taxation des contrats santé a déjà été multipliée par 8 en 20 ans.

Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse sur ctip.asso.fr/presses/

— « Vous nous trouverez là pour discuter des vrais sujets : la lutte contre la fraude, le développement de la prévention, et le tout dans un cadre pluriannuel. »

Jacques Creyssel, Président du CTIP



En 2023 :

- les cotisations en santé ont augmenté de 6 %
- les prestations versées au titre de la santé par les organismes complémentaires ont augmenté de 6,4 %

+6%

de cotisations

+6,4%

de prestations

Source : Rapport 2024 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).



Prévention, autre enjeu clé

Dans le prolongement de leur mobilisation contre le projet de taxation, les trois familles se sont rendues le 2 avril au Sénat pour échanger sur la prévention en santé, en présence des membres de la commission des Affaires sociales. Cette dernière a lancé une mission d'information dédiée aux politiques de prévention en vue d'évaluer leur pilotage, l'efficience des moyens engagés et l'accès effectif des usagers.

À cette occasion, Alain Gautron a rappelé le rôle pionnier des institutions de prévoyance dans ce domaine. Il a souligné l'importance de l'entreprise comme territoire de prévention, et montré comment les partenaires sociaux peuvent, via les accords de branche et les contrats collectifs, adapter précisément les actions aux risques encourus dans le monde du travail.

Aux côtés d'Éric Chenut et de Florence Lustman, il a également insisté sur la place des organismes complémentaires en matière de prévention dans un continuum avec l'assurance maladie obligatoire. Le rapport de la mission est attendu pour l'été. ●

**Retrouvez les vidéos des auditions
à l'Assemblée et au Sénat :**

videos.assemblee-nationale.fr

Place des organismes complémentaires
dans la prise en charge des dépenses de santé.

Mercredi 22 janvier 2025



videos.senat.fr

Prévention : quelle place
pour les complémentaires santé ?

Mercredi 2 avril 2025



UN NOUVEAU KIT DE PRÉSENTATION DU CTIP pour accompagner les administrateurs dans leur mission

Le CTIP a conçu un kit rassemblant les informations essentielles pour offrir aux administrateurs une compréhension claire et structurée de leur rôle et des enjeux de la prévoyance collective. **Un outil pédagogique essentiel pour maîtriser rapidement leur fonction, participer activement aux instances de gouvernance et porter haut le modèle paritaire de protection sociale complémentaire.**

Pourquoi un kit de présentation dédié aux administrateurs du CTIP ?

Les organismes paritaires, tous secteurs confondus – protection sociale, logement, formation professionnelle – gèrent près de 150 milliards d'euros et mobilisent 100 000 représentants d'organisations patronales et de syndicats de salariés garants du bon fonctionnement de leurs instances.

Dans le domaine de la prévoyance collective, la gestion paritaire est l'apanage des institutions de prévoyance et celles-ci jouent un rôle clé : elles protègent 14 millions de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises, soit plus d'un salarié sur deux. Les partenaires sociaux, grâce à leur expertise précieuse, fruit de leur connaissance du terrain et de leurs échanges constants avec les employeurs et les salariés, sont ainsi les garants d'une protection sociale complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des entreprises et des branches professionnelles.

Or, il est essentiel que les administrateurs portent haut et fort la voix des institutions de prévoyance.

C'est dans cette optique que le CTIP met à la disposition de chaque nouvel administrateur un kit rassemblant chiffres clés et informations essentielles. L'objectif est de renforcer la capacité de chaque responsable syndical ou professionnel à éclairer les débats, à valoriser leur action auprès des pouvoirs publics et à poursuivre leur engagement en faveur d'un progrès durable, responsable et partagé.

Que contient ce précieux sésame ?

Conçu pour offrir une vision claire et structurée des enjeux de la prévoyance collective, le kit se divise en trois parties : le fonctionnement du CTIP, les services qu'il propose aux institutions de prévoyance et le cadre global de la protection sociale complémentaire.

Des QR codes intégrés renvoient à des ressources exclusives sur le site du CTIP : guides pratiques, lexique de plus de 100 définitions, décryptages vidéo et quiz interactifs pour tester ses connaissances.

Ce kit est plus qu'un simple document d'information, c'est un véritable levier pour bien démarrer dans sa fonction d'administrateur. ●

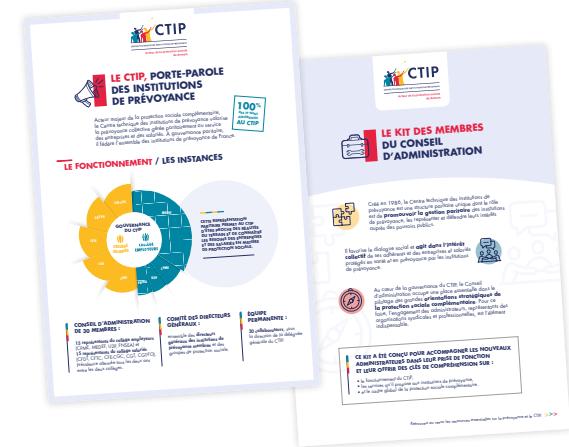


Pour en savoir +
Toutes ces ressources sont accessibles en ligne.



— « L'intégration réussie de nos nouveaux administrateurs est une priorité pour le CTIP. Ce kit de présentation constitue une étape essentielle pour leur permettre de s'approprier rapidement les enjeux de la prévoyance collective et de contribuer activement à son développement. »

Marie-Laure Dreyfuss, Déléguée générale du CTIP



FORMATION DES ADMINISTRATEURS : un programme renforcé pour s'adapter aux mutations du secteur

Face aux évolutions réglementaires et aux défis croissants du marché de l'assurance de personnes, le **CTIP enrichit son offre de formation destinée aux administrateurs des institutions de prévoyance et groupes de protection sociale**. En 2025, de nouveaux modules et un diplôme universitaire viennent enrichir ce dispositif.



Un programme de formation étoffé

Depuis janvier 2025, cinq nouveaux modules viennent muscler le catalogue de formations du CTIP :

- « *Les fondements du système de santé français* » constitue une introduction parfaite à la compréhension de l'organisation du système de santé et met en lumière le rôle du CTIP face aux défis qu'il rencontre.

- « *Préparation des présidences paritaires à un contrôle de l'ACPR* » et « *Pratiques commerciales : les règles essentielles à connaître par tout administrateur* » préparent les administrateurs à mieux comprendre et interagir avec les autorités de supervision, tout en renforçant leur maîtrise des exigences réglementaires afin de garantir la conformité de leurs décisions.

- « *Les enjeux de sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité pour les administrateurs* » se concentre, comme son nom l'indique, sur la gestion des risques liés aux systèmes d'information, et sensibilise aux dispositifs de sécurité et de continuité d'activité.

- « *Le rôle des institutions de prévoyance dans la digitalisation des parcours de santé* », incluant l'implication des institutions de prévoyance dans des dispositifs tels que le tiers-payant ROC, apporte une perspective opérationnelle sur les enjeux numériques.

— « **Les parcours de soins évoluent, avec une place de plus en plus centrale donnée aux outils digitaux et aux données de santé. Les administrateurs doivent aujourd'hui anticiper ces changements et comprendre les défis liés à la dématérialisation des échanges, à l'interopérabilité des systèmes et à la sécurisation des flux d'information. Cette formation leur permettra de mieux appréhender leur rôle.** »

Morgane Langlois-Gautier,
responsable du pôle Systèmes
d'information santé du CTIP



Un diplôme universitaire pour valoriser la gouvernance paritaire

En complément de ces formations, le CTIP et l'Agirc-Arrco lancent, en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, un diplôme universitaire « *Administration des groupes de protection sociale* ».

Ouvert à l'inscription depuis mars 2025, ce cursus diplômant de haut niveau promeut notre modèle unique de gouvernance. Il assoit la légitimité de la gouvernance paritaire et le rôle des représentants des entreprises et des salariés dans le pilotage d'une institution de prévoyance ou d'une institution de retraite complémentaire. La campagne de recrutement est en cours. ●



Pour en savoir plus et candidater, consultez le catalogue de formation de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en ligne.



Adhérents

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : LES TROPHÉES AGRICA ONT 10 ANS !

Depuis 2015, AGRICA valorise les initiatives contre le gaspillage alimentaire. Associations, entreprises, collectivités : en dix ans, 47 projets ont été récompensés pour leur efficacité technique, sociale ou économique, leur caractère innovant et leur reproductibilité. À la clé : des dotations financières et des vidéos sur mesure pour accompagner leur développement.

En février dernier, deux lauréats de l'édition 2024 – Pas de Gâchis Entre Nous et Pommy – ont été mis à l'honneur sur le stand AGRICA au Salon de l'Agriculture. Les lauréats 2025 seront présentés lors d'une cérémonie spéciale anniversaire le 11 juin à Paris.



LE GROUPE CRC ENGAGÉ AUPRÈS DES JEUNES PARENTS

Depuis le lancement du dispositif « Nouveaux parents » en février 2024, 500 familles réunionnaises ont été accompagnées en prévention santé. Ce programme fournit de précieux renseignements sur le parcours santé du nouveau-né et du jeune parent. Un appel téléphonique de mise à jour du dossier familial aide notamment à déceler les éventuelles difficultés liées à la naissance. Grâce au dispositif ECOMAT (Écoute, Conseil, Orientation, Maternité), les assurés peuvent être mis en relation avec le pôle Engagement social et sociétal pour une éventuelle intervention personnalisée.



Avec nos remerciements à : Cécile Curiel, Nathalie Ho Pun Cheung, Valérie Huckendubler, Morgane Langlois-Gautier, Estelle Le Moing, Constance Roger et Val&co.

COMMENT ÇA MARCHE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : LES RÉPONSES EN VIDÉO D'IPECA

IPECA mise sur le format vidéo pour apporter un éclairage pédagogique à ses entreprises clientes et à leurs salariés assurés. **Objectif** : expliquer de manière simple le fonctionnement de la complémentaire santé, y compris des sujets parfois complexes comme la tarification.

Un pari réussi : sur YouTube, les vidéos totalisent entre 1 800 et 4 500 vues chacune. En tête du classement : « Comment ça marche une complémentaire santé ? ».



KERIALIS ENGAGÉ CONTRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AVEC EUTELMED

KERIALIS propose à ses assurés, salariés des cabinets d'avocats, le service Eutelmed, une solution dédiée à la prévention des risques psychosociaux et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Cette plateforme digitale offre des modules d'auto-évaluation d'environ cinq minutes. À l'issue des questionnaires, chaque salarié reçoit un rapport détaillé comprenant un bilan personnalisé et l'avis d'experts si des problématiques sont identifiées. Des articles spécialisés pour approfondir ses connaissances lui sont adressés. En parallèle, trois programmes de prévention portant notamment sur le sommeil et le stress sont proposés ainsi que des téléconsultations avec des psychologues.